

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D21-2017

Séance du 23 février 2017 – Convocation du 14 février 2017

Compte rendu affiché le 3 mars 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Hélène SORREL-DUNAND par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Claire POINT par Myriam MARMONIER ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Expérimentation d'une desserte entre le quartier de l'Écho (Quartier en veille active) et le centre-ville en vue de faciliter la mobilité des habitants

Le Contrat de ville développe 3 axes de travail à destination des territoires en politique de la ville de la commune ; le développement économique, la cohésion sociale et le volet habitat cadre de vie. Ce dernier comprend également la mobilité qui reste pour le quartier de l'Écho une problématique à part entière, notamment compte tenu de la topographie des lieux qui empêche la desserte par les transports en commun.

Dans le cadre d'une réflexion portée par la commune autour de cette problématique de mobilité des habitants du quartier de l'Écho, la Commune met en place l'expérimentation d'une desserte partielle les vendredis matin, jour de marché. Elle reliera la résidence de l'Écho à la Place du marché selon un circuit défini en concertation avec les habitants, les services techniques et les élus.

Le service proposé par la Commune est la mise à disposition de l'association intermédiaire REED, membre du groupe GEIM, d'un minibus "Renault Trafic" en capacité de 9 personnes dont le chauffeur, accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'association intermédiaire REED met à disposition de la Commune, un salarié en insertion qui assurera la conduite du minibus pour la mise en place du service proposé.

Un contrat de mise à disposition sera remis chaque mois à la mairie et la facturation s'effectuera mensuellement avec un relevé d'heures – remis au salarié, qui sera validé par REED. Le suivi du poste du conducteur est assuré par REED, qui assure des contrôles périodiques d'activité et d'échanges avec les salariés de la structure ainsi qu'avec l'équipe affectée à ce projet à la Mairie de Neuville. Le coût de facturation de la prestation est de 24€ nets /heure (comprenant une assurance civile complémentaire).

L'expérimentation est conduite sur l'année 2017, avec un démarrage du service prévu le vendredi 3 mars à 9h00. Une interruption du service est prévue au mois d'août. La Commune de Neuville-sur-Saône est porteuse de l'expérimentation de ce service dans le cadre des orientations du Contrat de ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat de ville 2015-2020 et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDÉRANT le service proposé,
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017,**
- **ADOpte la mise en place du service de desserte proposé,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation du service prévu aux taux les plus élevés possible,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 février 2017

Le Maire,
Valérie GLATARD.




Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 23/02/2017

- Publication ou affichage le 24/02/2017

Valérie GLATARD, Maire.




HOTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr